

Image not found or type unknown



Louer cartes professionnelles

Par **cotte audrey**, le **29/07/2008** à **21:30**

Bonjour,
JE suis titulaire de part mon BTS des cartes professionnelles d'agent immobilier.
Cependant je ne les utilise pas.
Est il possible de les louer?
De plus il paraît qu'en signant un acte notarié il est possible de se dégager de toutes responsabilités en qu'en d'ingérance. Est ce vrai?
Merci par avance